

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital effectuée par la Banque Centrale Populaire (BCP), l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), a déclaré le 19 février 2009, avoir franchi à la hausse, le 13 février 2009, le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, l'OCP détient 4.376.368 actions BCP, soit 6,62% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, l'OCP envisage de siéger au conseil d'administration de la BCP.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières